



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Affiché le 17 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Carmet – 1 rue des Noyers Patins – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Elisabeth DELAGE, M. Gilbert DALLERAC, Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART, M. Gérard HEBERT, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Paola LEROY, M. Dramane KEÏTA, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Patrick JULISSON, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Mathieu HILLAIRE, Mme Camille BINET-DÉZERT, Mme Maryline COMMEIGNES, M. Maxime MARCELIN, Mme Clotilde DOUARD, M. Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Mairam SY représentée par M. Dramane KEITA, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Virginie TARTARIN, M. Mostefa GHENAIM représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Kadiatou LY représentée par me Sabah AID, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Jacques CORBEL représenté par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTS : M. Franck MARLIN, M. Mehdi MEJERI, M. Olivier SIGMAN, Mme Claude MASURE, Mme Fatos KEBELI,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN.

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 8 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, MM Hillaire, Corbel, Méziane, Marcelin), approuve le procès-verbal n° 51 de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2021.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en intersession.

VI-DEC-2021-175	Partenariat annuel entre le SIJE et le lycée St Hilaire pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-176	Partenariat annuel entre le SIJE et le lycée Nelson Mandela pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-177	Partenariat annuel entre le SIJE et le collège Guettard pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-178	Partenariat annuel entre le SIJE et le collège de Guinette pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-179	Partenariat annuel entre le SIJE et le collège Marie Curie pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-180	Commande à l'association SAE (Société Artistique d'Etampes) d'ateliers pédagogiques pour le salon artistique du 25/09 au 10/10/2021 pour un montant de 1 000 €	01/10/2021
VI-DEC-2021-181	Partenariat annuel entre le SIJE et l'institution Jeanne d'Arc pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-182	Partenariat annuel entre le SIJE et la MFR Essonne Verte pour l'année 2021/2022	01/10/2021
VI-DEC-2021-183	Signature d'une lettre de commande avec la société CGP pour l'organisation du catering et la mise à disposition d'accessoires de loge et boissons pour le 2ème semestre 2021 (02/10 - 13/11 - 11/12) pour un montant de 3 865 € TTC	01/10/2021
VI-DEC-2021-184	Signature d'un contrat de location d'un véhicule de type balayeuse avec la société SAML pour un montant mensuel de 3 680 € HT. La durée de location est de 4 mois minimum.	01/10/2021
VI-DEC-2021-185	Signature d'une Convention avec l'Education Nationale pour des interventions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire – Ecole Jean de la Fontaine, pour l'année scolaire 2021/2022.	14/10/2021
VI-DEC-2021-186	Signature convention de mise en œuvre du dispositif "petits déjeuners «concernant 7 écoles - de 11/2021 à 06/2022 (maternelle et élémentaire Jean de la Fontaine, maternelle et élémentaire Elsa Triolet, maternelle et élémentaire Petit Prince, élémentaire Jacques Prévert)	19/10/2021
VI-DEC-2021-187	Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'installations sportives auprès des sapeurs-pompiers, pour l'entraînement sportif ou opérationnel - à titre gracieux – pour une durée d'un an à compter du 1/09/2021 - renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans	21/10/2021

VI-DEC-2021-188	Modification de tarif pour le spectacle "Emmène-moi" du samedi 23/10/2021 passé de 20€ à 10€	22/10/2021
VI-DEC-2021-189	Modification de tarif pour le spectacle "Le Chat Botté" du samedi 18/12/2021 passé de 20€ à 10€	22/10/2021
VI-DEC-2021-190	Signature d'un contrat pour la mise en place d'une exposition et d'ateliers avec l'association GYGO, du 15 au 26 novembre 2021, à la maison de quartier Jean Carmet, Le montant de la prestation s'élève à 4 100 €	26/10/2021
VI-DEC-2021-191	Avenant à la convention tripartite sur la prise en charge d'une partie des frais de restauration pour les enfants domiciliés à Etampes et scolarisés en ULIS dans une autre commune (Breuillet)	26/10/2021
VI-DEC-2021-192	Signature d'un contrat de vérification de la sécurité du massicot au service Imprimerie pour une durée d'un an reconductible tacitement. La dépense s'élève à 1 210 € HT par an.	29/10/2021
VI-DEC-2021-193	Demande de modification de subvention "Plan de Relance" auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne" (Montant de la subvention : 349 524 €)	29/10/2021
VI-DEC-2021-194	Signature d'un contrat avec la société "Delta Services Organisations" pour un atelier "Boule de neige de Noël" et atelier "Bougie de Noël" à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 709,10 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-195	Signature d'un contrat avec Monsieur Laurent EXBALIN pour un atelier "Création de caricatures" à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 750 € H.T.	29/10/2021
VI-DEC-2021-196	Signature d'un contrat avec OKSIDE pour l'animation par deux sculpteurs de ballons à la fête du Centre-Ville le dimanche 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 949,50 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-197	Signature d'un contrat avec l'Association "Come on Tour" pour un concert du groupe "The Yellbaws" à la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 108,95 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-198	Signature d'un contrat avec la société "JM Prestations" pour l'animation d'une structure de réalité virtuelle et la location d'une structure gonflable à l'occasion de la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 751,02 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-199	Signature d'un contrat avec l'entreprise "LCD Animation" pour l'animation de stands et la mise en place d'un atelier créatif à l'occasion de la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 315,00 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-200	Signature d'un contrat avec l'Association "PROGENITURE" pour une représentation à la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 846,25 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-201	Signature d'un contrat avec l'entreprise "Aurige Managements" pour l'animation par quatre groupes musicaux, à l'occasion de la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 4 752,00 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-202	Signature d'un contrat avec Monsieur Steve ARMANCE pour l'animation d'un stand sculpture sur glace à l'occasion de la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 200,00 € HT.	29/10/2021
VI-DEC-2021-203	Signature d'un contrat avec la compagnie "Pilier des Anges" pour le spectacle de Marionnettes "Les aventures extraordinaires de Oulala" à la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 951,75 € TTC	29/10/2021
VI-DEC-2021-204	Signature d'un contrat avec l'entreprise Poly Event pour la location et l'animation de structures gonflables sur la fête du Centre-Ville - le 28 novembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 4 836,00 € HT.	29/10/2021

VI-DEC-2021-205	Signature d'un contrat avec la société "Escal'Grimp" pour une animation escalade à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 932,00 € TTC	29/10/2021
VI-DEC-2021-206	Signature d'un contrat avec la société Garden-Castle pour la location de deux structures gonflables à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 497,00 € TTC	29/10/2021
VI-DEC-2021-207	Signature d'un contrat avec la société "Live Tonight SAS" pour une représentation musicale du groupe Late Layers à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 850,00 € TTC	29/10/2021
VI-DEC-2021-208	Signature d'un contrat avec Monsieur Andy CASSAYRE pour l'animation d'un atelier artistique à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 240€ TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-209	Signature d'un contrat avec l'association "Créat'Events" pour l'animation du micro sur la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 448 € TTC	29/10/2021
VI-DEC-2021-210	Signature d'un contrat avec le Théâtre de la Toupine pour l'animation d'un spectacle "Monstres Jeux" à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 892,54 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-211	Signature d'un contrat avec la société "TAKLIT PRODUCTIONS" pour une représentation musicale de l'orchestre Millenium à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 6 488,25 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-212	Signature d'un contrat avec l'Association "Et caetera" pour un atelier "portrait de cirque" sur la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 007,00 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-213	Signature d'un contrat avec la société "Atelier Terre et Son" pour la location et l'animation d'instruments de musique à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 817 € TTC	29/10/2021
VI-DEC-2021-214	Signature d'un contrat avec l'association "Margoullins Productions" pour deux déambulations et un spectacle de feu à l'occasion de la fête du Centre-Ville - 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 800 € TTC.	29/10/2021
VI-DEC-2021-215	Renouvellement de la convention d'occupation précaire - Mme Maria CALVEZ pour une durée de 5 mois à compter du 2 novembre 2021, appartement de type 1 - 17 promenade des Prés, pour un montant mensuel de 350 €	10/11/2021
VI-DEC-2021-216	Adhésion à France Connect pour le portail famille de la régie de recettes « Multi prestations »	12/11/2021
VI-DEC-2021-217	Intégration d'activités à la régie de recettes « Multi prestations »	12/11/2021
VI-DEC-2021-218	Demande de modification de subvention 2018 auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (montant de la subvention : 229 606 €)	12/11/2021
VI-DEC-2021-219	Signature d'un contrat avec l'entreprise "CANICULE" pour l'animation des marchés à l'accordéon - les mardis 7, 14, 21 et 28 décembre de et les samedis 4, 11 et 18 décembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 650 € TTC.	16/11/2021
VI-DEC-2021-220	Signature d'un contrat avec l'entreprise "LCD ANIMATION" pour l'animation "Sculpture de ballons" - les mardis 7, 14, 21 et 28 décembre et les samedis 4, 11 et 18 décembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 190 € TTC.	16/11/2021
VI-DEC-2021-221	Signature d'un contrat avec Monsieur SALMONT Luc-Antoine pour l'animation des marchés du mois de décembre - les mardis 7, 14, 21 et 28 décembre et les samedis 4, 11 et 18 décembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 100 € TTC.	16/11/2021

VI-DEC-2021-222	Signature du dossier de demande de prêt auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 377 691 €. Taux fixe : 1,02 % sur 25 ans.	17/11/2021
VI-DEC-2021-223	Signature d'un contrat avec la compagnie "Princesse Moustache" pour un spectacle à l'occasion du téléthon le 4 décembre 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 846,25 € TTC	19/11/2021
VI-DEC-2021-224	Signature d'une convention avec la FFSS pour la mise à disposition d'un poste de secours pour le Son et Lumière de l'Hôtel de Ville - le 19/12/2021. Le montant de la dépense s'élève à 270 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-225	Signature d'un contrat de prestation avec l'association F2B LOISIRS pour une animation pour enfants dans le cadre du Son et Lumière de l'Hôtel de Ville le 19/12/2021 (présence de 4 Mascottes). Le montant de la dépense s'élève à 1 250 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-226	Signature d'un contrat de prestation avec l'association F2B LOISIRS pour une animation pour enfants dans le cadre du Son et Lumière de l'Hôtel de Ville le 19/12/2021 (Père Noël et Lutine). Le montant de la dépense s'élève à 650 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-227	Signature d'un contrat de prestation avec l'association F2B LOISIRS pour une animation pour enfants dans les écoles maternelles et primaires de la ville d'Etampes du 13 au 17/12/2021 (Père Noël et Lutine). Le montant de la dépense s'élève à 2 400 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-228	Signature d'un contrat de prestation avec la société FEUX DE LOIRE pour la réalisation et la mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique musicale pour le Son et Lumière de l'Hôtel de Ville le 19/12/2021. Le montant de la dépense s'élève à 10 120 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-229	Signature d'un contrat avec la société "AKASHA Attitude Action" pour l'animation d'un atelier créatif à l'occasion de la fête du centre-ville le 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 450 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-230	Signature d'une convention avec l'Association "Croix Rouge" pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à la fête du Centre-ville le 28/11/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 038 € TTC.	22/11/2021
VI-DEC-2021-231	Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 €. Taux effectif global du prêt : 1,23 % Durée du Prêt : 25 ans Échéances trimestrielles	24/11/2021
VI-DEC-2021-232	Signature d'un contrat de prêt avec la Banque des territoires d'un montant de 377 691 €, Taux d'intérêt annuel fixe : 1,02 % Durée du prêt : 25 ans Échéances trimestrielles	24/11/2021
VI-DEC-2021-233	Signature d'un contrat avec a société "LCD Animation" pour l'animation "sculpture de ballons" le 18/12/2021. Le montant de la dépense s'élève à 350 € TTC.	25/11/2021
VI-DEC-2021-234	Signature d'un contrat avec l'association "F2B LOISIRS" pour l'animation "Père Noël et sa lutine" le 18/12/2021. Le montant de la dépense s'élève à 650 € TTC.	25/11/2021
VI-DEC-2021-235	Signature d'un contrat avec l'entreprise CompaniMi pour une animation à l'occasion des déambulations dans les quartiers de la ville d'Etampes le 18/12/2021. Le montant de la dépense s'élève 1 167€ TTC	25/11/2021
VI-DEC-2021-236	Signature d'un contrat avec l'entreprise Compote de Prod pour une animation à l'occasion des déambulations dans les quartiers de la ville d'Etampes le 18/12/2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 951,75 € TTC.	25/11/2021
VI-DEC-2021-237	Avenant n°1 portant prolongation de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales jusqu'au 31/12/2022.	26/11/2021

VI-DEC-2021-238	Modification de la décision n° VI-DEC-2021-232 relative à l'autorisation de la signature du contrat de prêt présenté par la Caisse des Dépôts et Consignations et non par la banque des Territoires. Les conditions restent inchangées.	30/11/2021
VI-DEC-2021-239	Signature d'une convention "opération lire et faire lire" avec la ligue 91 et l'UDAF 91. L'activité se déroulera sur le temps périscolaire géré par la mairie et durant l'année scolaire. Convention reconduite tacitement.	02/12/2021
VI-DEC-2021-240	Octroi et organisation de la protection fonctionnelle de M. Mickaël BRACHET, blessé dans l'exercice de ses fonctions le 29 novembre 2021.	02/12/2021
VI-DEC-2021-241	Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire des locaux du SIREDOM, afin de permettre aux agents des services techniques de la ville d'intégrer les locaux à partir du 6 décembre 2021.	02/12/2021
VI-DEC-2021-242	Signature d'une convention de séjour avec la société SAS CRUZ MERMERY relative à l'organisation d'un séjour au ski à la Chapelle d'Abondance (Haute Savoie) du lundi 20 au vendredi 24 décembre 2021, au profit des adolescents de l'accueil de loisirs 12/17 ans du Centre' social Jean Carmet (7 jeunes et 2 adultes). Le montant de la dépense s'élève à 1 548 €.	06/12/2021
VI-DEC-2021-243	Signature d'un contrat de vente de forfaits de skis avec la société SAS SELCA pour le séjour au ski du lundi 20 au vendredi 24 décembre 2021, au profit des adolescents de l'accueil de loisirs 12/17 ans (7 jeunes et 2 adultes) du Centre' social Jean Carmet. Le montant de la dépense s'élève à 459,40 €.	06/12/2021

1. Rémunération des agents recenseurs – Année 2022 – Rapporteur Françoise PYBOT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer aux quatre agents recenseurs, la rémunération correspondante aux travaux réalisés pour le recensement 2022 et à signer tous les actes afférents.

2. Exception au repos dominical pour les commerces de détail – année 2022 - Rapporteur Mehdi MEJERI.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Paboudjian, MM Hillaire, Corbel), émet un avis favorable au principe d'ouverture de 12 dimanches maximum par branche de commerce, pour 2022, aux dates proposées ci-dessous, dans le respect des contreparties obligatoires offertes aux salariés :

- « Hypermarchés » : les dimanches 2, 9, 16 janvier, 17 avril, 8 mai, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022,
- « Equipement de la maison » : les dimanches 2, 9, 16, 23, 30 octobre, 6, 13, 20, 27 novembre, 4, 11, 18 décembre 2022,
- "Habillement" : les dimanches 16 et 23 janvier, 26 juin, 3 juillet, 28 août, 4 septembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022,
- « Jeux et jouets » : les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022,
- « Animalerie » : les dimanches 16 et 23 janvier, 26 juin, 3 et 10 juillet, 28 août, 4 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022,
- « Automobile » : les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 et 19 juin, 10 et 17 juillet, 18 septembre, 16 et 23 octobre, 6 novembre, 4 et 11 décembre 2022.

3. **Convention de réservations de logements avec la SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne en contrepartie de la garantie d'emprunt – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'exerce pendant une durée de 60 ans. Conformément à l'article R.441-6 du code de la construction et de l'habitat, les droits de réservation attachés à la garantie d'emprunt seront prorogés pour une durée de 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt de la SA HLM LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE.

4. **Cession des parcelles cadastrées AI 17, 100 – Modification de la surface de plancher et du prix de cession – 5 rue de l'Égalité - Rapporteur Gérard HEBERT**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Hillaire, Corbel), approuve la modification de la surface de plancher qui est passée de 3 762 m² à 4 040 m², et la modification consécutive du prix de cession des parcelles AI 17 et AI 100 au profit de la société Nexity, pour un montant porté à 1 131 200 € Hors Taxes Hors Droits, dit que les frais de notaire et de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

5. **Modification de la délibération n° VI-DEL-2021-033 portant sur l'acquisition d'une emprise de 13 496 m² comprenant un bâti de 4 535 m² et issue des parcelles AC 625 et 601 - 15/17 rue de la Butte Cordière – Rapporteur Gérard HEBERT.**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, MM Hillaire, Corbel, Méziane, Marcelin), approuve l'acquisition de la parcelle AC 876 constituée d'une emprise de 13 484 m² et d'un bâti de 4 535 m², au prix de 1 453 000 € Hors Taxes et Hors Droits, et aux conditions suivantes :

- Etablissement de servitudes pour garantir l'accès aux réseaux et équipements.
- Partage des frais à part égale pour la construction d'une clôture mitoyenne.
- Tous les réseaux et contrats consécutifs seront transférés à la commune à compter de l'acte de vente.
- Usage et entretien commun du bassin de rétention d'eau pluviale, avec la charge intégrale des frais au responsable en cas de dommage (pollutions).

Dit que les frais de notaire de l'acquisition sont à la charge de la commune et que les frais de géomètre sont à la charge du SIREDOM, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

6. **Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession des parcelles cadastrées AW 245 et AW 327 – Rue Jean-Baptiste Eynard - Rapporteur Gérard HEBERT.**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Hillaire, Corbel) et 3 abstentions (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Méziane), prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public communal par anticipation des parcelles AW 245 et AW 348, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique, approuve la cession des parcelles AW 245 et AW 327 au profit de la société Nexity au prix de 688 240 € Hors Taxes Hors Droits, dit que les frais de notaire et de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

7. Modificatif : Acquisition des lots 3 et 4 de la cellule 2 – 9 rue Sainte-Croix – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, MM Hillaire, Corbel, Méziane, Marcelin), approuve l'acquisition des lots 3 et 4 de la cellule 2, appartenant à Monsieur Pelé au prix de 60 800 € Hors Taxes Hors droits, dit que les frais de notaire et de géomètre de l'acquisition sont à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

8. Dénomination de l'immeuble situé 12 Carrefour des Religieuses, cadastré AY 408 : « Maison des Services Publics Municipaux » - Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination du 12 Carrefour des Religieuses : « Maison des services publics municipaux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

9. Avances sur subventions 2022 - CASC - CCAS - Caisse des écoles - Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Hillaire, Corbel) et 1 abstention (Mme Douard), approuve les montants proposés sur les subventions 2022 au CASC, au CCAS et à la Caisse des Ecoles, comme suit :

- CASC avance de 27 500 €
- CCAS avance de 880 050 €
- Caisse des Ecoles avance de 165 000 €

Dit que les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits sur le budget primitif principal de l'année 2022.

10. Ouverture des crédits d'investissement – Budget principal 2022 - Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 8 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, MM Hillaire, Corbel, Méziane, Marcelin), autorise Monsieur le Maire, avant le vote du Budget Primitif 2022, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après, et à contracter les emprunts nécessaires à leur financement :

Budget Principal

Chapitres	BP 2021	Crédits Investissements 2022
20 Immobilisations incorporelles	670 681,87 €	167 670,47 €
21 Immobilisations corporelles	2 771 856,36 €	692 964,09 €
23 Immobilisations en cours	4 174 725,12 €	1 043 681,28 €
TOTAL	7 617 263,35 €	1 904 315,84 €

Dit que les dépenses précitées seront inscrites au budget primitif 2022 lors de son adoption.

11. Décision modificative n° 3 – Budget principal 2021 – Rapporteur Marie-Claude GIRARDEAU.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 7 voix contre (Mme Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, MM Hillaire, Corbel, Méziane), approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2021 qui s'équilibre en fonctionnement à 59 068,00 € et à 0,00 € en investissement.

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-76 999,00 €	
67	DEPENSES EXCEPTIONNELLES	136 067,00 €	
TOTAL		59 068,00 €	
70	PRODUITS DES SERVICES		59 068,00 €
TOTAL			59 068,00 €

12. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France – Contrat d'Aménagement Régional – Opération « réhabilitation de l'ancien lycée Louis-Blériot pour l'accueil des associations » - Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre des crédits du Contrat d'Aménagement Régional (CAR), une subvention d'un montant de 300 000 € pour l'opération de réhabilitation de l'ancien lycée Louis-Blériot dans le but d'accueillir les associations, à signer tout document relatif à cette demande de subvention et s'engage :

- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'opération liée au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

13. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France – Contrat d'Aménagement Régional – Opération « modernisation de l'éclairage public avec le passage en LED » - Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre des crédits du Contrat d'Aménagement Régional (CAR), une

subvention d'un montant de 700 000 € pour l'opération de modernisation de l'éclairage Public, à signer tout document relatif à cette demande de subvention et s'engage :

- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'opération liée au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

14. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France – Dispositif « terrains synthétiques de grands jeux » - Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Hillaire, Corbel), autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre des crédits du dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux », une subvention d'un montant de 120 000 € et correspondant à 15 % du montant des dépenses éligibles pour l'opération de transformation du terrain de football en sol stabilisé du Stade Minier en gazon synthétique, à signer tout document relatif à cette demande de subvention et s'engage :

- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'opération liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

15. Mise à jour et modification du tableau des emplois - Rapporteur Franck COENNE.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 3 abstentions (Mme Binet-Dézert, MM Hillaire, Corbel), approuve les modifications du tableau des emplois pour les cadres d'emplois concernés et adopte le tableau des emplois suivant :

		POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION au 06/10/2021	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC) emplois perm	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC) emplois non perm	
Emplois de direction	Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1 TC	1 TC	0	0	1 TC
	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	4 TC	1 TC	0	0	4 TC
	Total EMPLOI FONCTIONNEL	5 TC	2 TC	0	0	5 TC
Catégorie A	Attaché Principal	4 TC	1 TC	1 TC		4 TC
	Attaché	7 TC (dont 1 TC 3-3-2°)	3 TC	3 TC	1 TC	7 TC
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ère classe	6 TC	2 TC	0	0	6 TC
	Rédacteur principal de 2ème classe	6 TC	3 TC	0	0	6 TC
	Rédacteur	12 TC	7 TC	1 TC	5 TC	12 TC
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	17 TC	16 TC	0	0	17 TC
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	41 TC	40 TC	0	0	41 TC
	Adjoint administratif territorial	38 TC + 6 TNC	23 TC + 1 TNC	0	8 TC + 3 TNC	38 TC + 6 TNC
	Total filière ADMINISTRATIVE	131 TC + 6 TNC	95 TC + 1 TNC	5 TC	14 TC + 3 TNC	131 TC + 6 TNC
Catégorie A	Directeur des Services techniques	1 TC	0	0	0	1 TC
	Ingénieur en chef	0	0	0	0	0
	Ingénieur Principal	0	0	0	0	0
	Ingénieur	1 TC	0	0	0	1 TC
Catégorie B	Technicien principal de 1ère classe	2 TC	1 TC	0	0	2 TC
	Technicien principal de 2ème classe	1 TC	0	0	0	1 TC
	Technicien	2 TC	1 TC	0	0	2 TC
Catégorie C	Agent de Maîtrise Principal	20 TC	14 TC	0	0	20 TC
	Agent de Maîtrise	41 TC + 1 TNC	36 TC + 1 TNC	0	0	41 TC + 12 TC => 53 TC + 1 TNC
	Adjoint technique principal de 1ère classe	10 TC	8 TC	0	0	10 TC
	Adjoint technique principal de 2ème classe	65 TC + 1 TNC	64 TC	0	0	65 TC + 1 TNC
	Adjointes Techniques	136 TC + 65 TNC	77 TC + 2 TNC	32 TC + 10 TNC	25 TC + 70 TNC	136 TC + 65 TNC
	Total filière TECHNIQUE	279 TC + 67 TNC	201 TNC + 3 TNC	32 TC + 10 TNC	25 TC + 70 TNC	291 TC + 67 TNC

Catégories	Grades	Ancienne délibération	Effectifs au 01/11/2021			Délibération DÉCEMBRE 2021
		POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION au 06/10/2021	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC) emplois perm	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC) emplois non perm	
Catégorie A	Attaché principal de conservation du patrimoine	1 TC	1 TC	0	0	1 TC
	Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0
Catégorie B	Assistant Enseignement Artistique Ppal de 1ère cl	1 TC	0	0	0	1 TC
	Assistant Enseignement Artistique Ppal de 2ème cl	0	0	0	0	0
	Assistant Enseignement Artistique	3 TNC	0	1 TNC	1 TNC	3 TNC
	Assistant de conservation du patrimoine	1 TC	1 TC	0	0	1 TC
	Total filière CULTURELLE	3 TC + 3 TNC	2 TC	1 TNC	1 TNC	3 TC + 3 TNC
Catégorie A	Conseiller des APS	1 TC	0	0	0	1 TC
Catégorie B	Educateur des APS ppal de 1ère cl	4 TC	3 TC	0	0	4 TC
	Educateur des APS Ppal de 2ème cl	2 TC	0	0	0	2 TC
	Educateur des APS	1 TC	0	0	0	1 TC
Catégorie C	Opérateur des A.P.S.	1 TC	0	0	0	1 TC
	Total filière SPORTIVE	9 TC	3 TC	0	0	9 TC
Catégorie B	Animateur Ppal de 1ère cl	0	0	0	0	0
	Animateur Ppal de 2ème cl	3 TC	3 TC	0	0	3 TC
	Animateur	4 TC	2 TC	0	1 TC	4 TC
Catégorie C	Adjoints d'Animation ppal de 1ère cl	0	0	0	0	0
	Adjoints d'Animation ppal de 2ème cl	1 TC	1 TC	0	0	1 TC
	Adjoints d'Animation	26 TC + 52 TNC (6h50/35 - 6h40/35-28/35ème)	11 TC + 3 TNC (6h50/35 et 6h40/35)	5 TC + 2 TNC (28/35ème)	7 TC + 47 TNC	26 TC + 52 TNC (6h50/35 - 6h40/35-28/35ème)
	Total filière ANIMATION	34 TC + 52 TNC	17 TC + 3 TNC	5 TC + 2 TNC	8 TC + 47 TNC	34 TC + 52 TNC
Catégorie A	Psychologue	0 TC	0	0	0	0 TC
	Total filière MÉDICO-SOCIALE	0 TC	0	0	0	0 TC

Catégories	Grades	Ancienne délibération	Effectifs au 01/11/2021			Délibération DÉCEMBRE 2021
		POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION au 06/10/2021	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC) emplois perm	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC) emplois non perm	
Catégorie A	Assistant socio-éducatif Principal	1 TC	1TC	0	0	1 TC
Catégorie B	Moniteur Educ. intervenant familial	1 TC	0	0	0	1 TC
Catégorie C	Agent social Ppal de 1ère cl	0	0	0	0	0
	Agent social Ppal de 2ème cl	4 TC	4 TC	0	0	4 TC + 2 TC => 6 TC
	Agent social	9 TC	6 TC	2 TC	1 TC	9 TC
	ATSEM Ppal de 1ère cl	5 TC	2 TC	0	0	5 TC
	ATSEM Ppal de 2ème cl	9 TC	6 TC	0	0	9 TC
	Total filière SOCIALE	29 TC	19 TC	2 TC	1 TC	31 TC
Catégorie C	Brigadier-chef Principal PM	9 TC	7 TC	0	0	9 TC
	Gardien - Brigadier	6 TC	4 TC	0	0	6 TC
	Total filière POLICE MUNICIPALE	15 TC	11 TC	0	0	15 TC
TOTAL GENERAL		505 TC + 128 TNC	350 TC + 7 TNC	44 TC + 13 TNC	48 TC +121 TNC	519 TC + 128 TNC

16. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG – Rapporteur Franck COENNE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

17. Revalorisation du montant de la participation employeur au financement de la complémentaire santé des agents – Rapporteur Franck COENNE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la revalorisation du montant de la participation employeur à la mutuelle de 2 euros supplémentaires par mois, décide de verser la participation comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Montant mensuel de cotisation de l'agent à la Mutuelle par tranche	Participation mensuelle à compter du 1 ^{er} janvier 2022 Montant unitaire par agent
De > 5€ et < 40€	14 €
De > 40€ et < 60€	20 €
De > 60€ et < 80€	26 €
De > 80€ et < 100€	32 €
De > 100€ et < 120€	38 €
De > 120€ et < 140€	50 €
De > 140€ et < 160€	56 €
De > 160€ et < 200€	62 €
>200 €	68 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2022 de la Ville, chapitre 012, charge permanente.

Le Conseil municipal prend acte des points d'information suivants :

- Protocole d'aménagement du temps de travail – 1607 h,
- Délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner portant sur le bien sis 114 Rue Saint-Jacques à Etampes,
- Reconstruction de l'école Louise-Michel.

Le Conseil municipal prend acte de la question écrite, relative à la reconstruction de l'école Louise-Michel et de la question orale relative au poste vacant du Directeur Général des Services, transmises par le groupe « Une Equipe s'Engage pour Etampes ».

Le Conseil municipal prend acte de la question orale relative à la reconstruction de l'école Louise-Michel transmise par le groupe « Etampes en Commun »,

Le Conseil municipal refuse par 20 voix (Mmes Girardeau, Delage, Pybot, Sy, Aabibou, Masure, Royère, Ly, Aïd, Kébely, MM Dallerac, Hébert, Josso, Méjeri, Ghenäïm, Keïta, Julisson, Coenne, Zogba, Sigman) la mise en délibération du vœu déposé par le groupe « Etampes en Commun », pour l'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri sur la commune d'Etampes : Se sont abstenus : Mme Leroy, MM Nollet, Bayart, El M'Khanter. Ont voté pour la mise en délibération de ce vœu : Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, Tartarin, Paboubjian, MM. Hillaire, Corbel, Méziane, Marcelin.

La séance est levée à 21 h 05.